



## Bulletin de préconisation n°7 du 1/06/23

Réalisé par le : CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Gratraud, Coopérative du Nyonsais.

### RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2023>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION



### Gestion hydrique

D'après le BSV n°7, les oliviers sont actuellement entre la pleine floraison et le début de la nouaison sauf dans les Alpes-de-Haute-Provence où les oliviers ne sont qu'au début de la floraison. À ces stades, les oliviers sont sensibles au manque d'eau. Soyez vigilants au stress hydrique de vos arbres pendant cette période. Dans de nombreux secteurs, des pluies ont eu lieu ces derniers jours, il est donc conseillé d'ajuster les doses d'irrigation aux besoins de vos oliviers.

Vous pouvez consulter dès à présent [les bulletins Eau'live](#) pour vous aider dans la gestion hydrique de vos vergers.



### Teigne

Selon le BSV n°7, le risque est variable, de faible à modéré, en fonction des secteurs et des variétés. Des larves sont observées dans certains vergers et elles causent des dégâts sur les inflorescences. Dans les secteurs les plus précoces, les larves sont à des stades plus évolués ou sous forme de chrysalide. Si vous observez des jeunes larves (les plus vulnérables) dans votre verger, c'est le moment de traiter au *Bacillus Thuringiensis*. Pour rappel, les traitements positionnés en fin de floraison sont pertinents en complément de traitements réalisés au début de floraison en cas de pression élevée. Surveillez votre verger !



### Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

D'après le BSV n°6, le risque d'œil de paon et de cercosporiose est variable selon les secteurs. **Il est très fortement déconseillé d'appliquer des traitements pendant la floraison (après stade bouton blanc : BBCH 59-60).** Dans les secteurs les plus précoces, la nouaison a débuté, il est donc possible et conseillé de protéger vos vergers avant les prochains épisodes contaminants. Attention, vérifiez que vos oliviers sont au stade nouaison avant d'appliquer une protection (risque de coulure sur fleurs) !



### Bactériose

Sur certains secteurs, les conditions climatiques (humidité et grêle) des derniers jours ont été favorables à de nouvelles contaminations. Si des galls, qui sont potentiellement contaminantes, sont présentes dans votre verger et que vous avez subi un épisode de grêle, il est conseillé de réaliser des traitements cupriques dès le lendemain de l'épisode. Si les conditions climatiques prévues sont favorables au développement de la bactériose, il est possible de positionner un traitement pour limiter le développement de nouvelles galls mais aussi des maladies du feuillage. Attention, vérifiez que vos oliviers sont au stade nouaison avant d'appliquer une protection cuprique (risque de coulure sur fleurs) !

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



## Gestion hydrique de vos vergers

Afin de raisonner la gestion hydrique, en particulier l'irrigation de vos vergers, vous pouvez consulter [les bulletins Eau'live](#). En parallèle, il est conseillé de surveiller l'humidité de votre sol sur la zone d'exploration racinaire et de surveiller l'état du feuillage.

ATTENTION, de nouvelles mesures de restrictions ont été publiées sur certains départements, vous pouvez les consulter sur le lien suivant : [Propluvia - Accueil \(developpement-durable.gouv.fr\)](#).



## Teigne

### Évaluation du risque

D'après le BSV n°7, la génération anthophage sur fleur est en cours. Les larves occasionnent des dégâts sur inflorescences car elles se nourrissent des organes floraux. Le risque est très hétérogène, de faible à fort en fonction des parcelles d'observation.

### Préconisations

Surveillez l'avancement de la floraison et repérez les premiers dégâts et/ou la présence de jeunes larves.



Jeune larve, larve de stade plus avancé et nymphe de teigne de l'olivier, génération anthophage.

Vous pouvez consulter le [replay et les présentations du Webinaire sur la teigne de l'olivier sur le site de France Olive](#).

#### • Produit de biocontrôle

La période propice aux traitements au *Bacillus Thuringiensis* (Bt) s'étale du stade bouton blanc à la nouaison. C'est le moment d'agir ! **Les jeunes larves (premiers stades larvaires)** consomment les boutons floraux et **sont les plus vulnérables au Bt**, qu'elles ingèrent en grignotant les tissus végétaux.

#### Recommandations de traitement :

- **Le Bt est photosensible, il est recommandé de traiter le soir.**
- **Suivez attentivement l'avancement de la floraison et l'apparition de jeunes larves (les plus vulnérables) et des premiers dégâts (boutons ou fleurs grignotés, la présence d'excréments et filaments à proximité des dégâts peut**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



aider à incriminer la teigne).

- Plusieurs applications sont conseillées, en particulier dans le cas de diversité variétale (et de stade phénologique) et d'éclosions échelonnées. L'efficacité choc du Bt dure 24h.
- Il est recommandé de conserver maximum un an (un peu plus si bidon non entamé) le produit dans de bonnes conditions.

Vous trouverez les informations sur les produits disponibles à base de *Bacillus thuringiensis*, souches *kurstaki* ou *Aizawai* contre la teigne de l'olivier [sur le cahier de l'oléiculteur 2023](#). Attention à l'homologation des produits en fonction des stades BBCH !



## Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

### Observations

D'après le BSV n°7, la période est favorable aux nouvelles contaminations d'œil de paon et de cercosporiose. Dans certains secteurs, plusieurs épisodes contaminants sont prévus dans les prochains jours (nombreuses pluies de faible intensité et épisodes humides).

### Préconisations

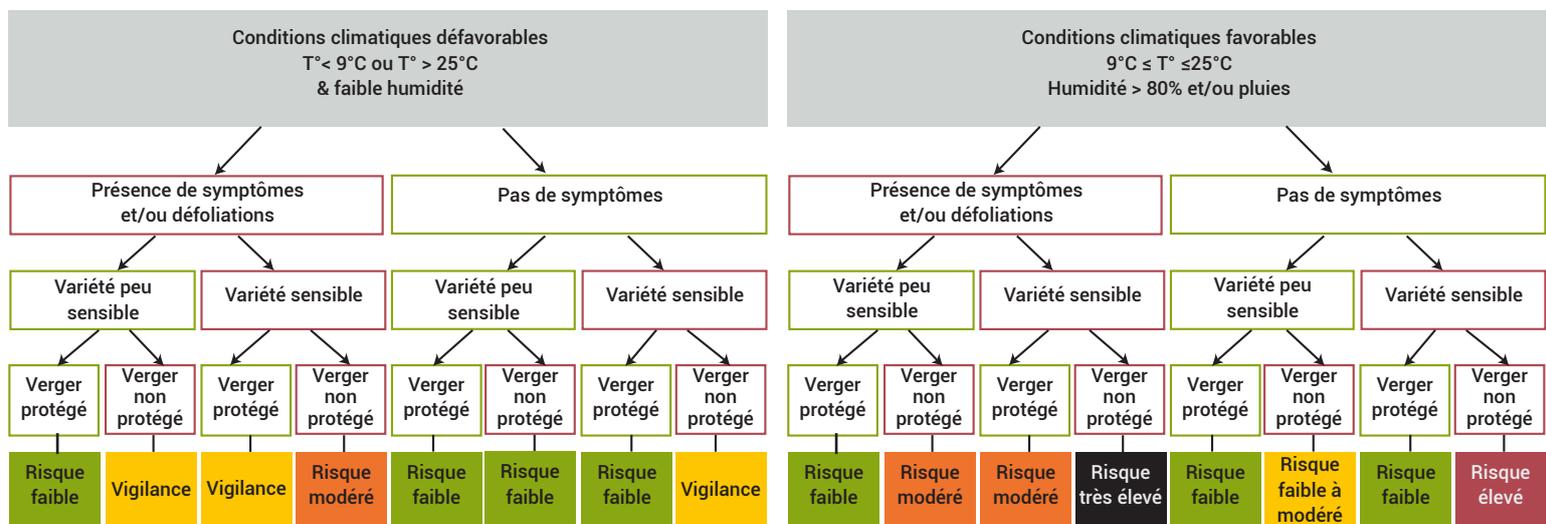
**Pour les secteurs les moins précoces (du stade bouton blanc à la fin de la floraison) :**

**Il est très fortement déconseillé d'appliquer des traitements pendant la floraison (après stade bouton blanc : BBCH 59-60), car cela risque de nuire au bon déroulement de la floraison (coulure, ...etc.).**

**Pour les secteurs les plus précoces (nouaison) :**

**Si vos oliviers sont à la nouaison** et que vous observez des symptômes des maladies du feuillage sur votre parcelle, il peut être nécessaire de protéger vos vergers pour limiter de nouvelles contaminations sur la pousse de l'année avant les prochaines précipitations.

Afin d'évaluer le risque dans vos parcelles, vous pouvez suivre le schéma suivant :



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Si vous observez des symptômes, que votre risque évalué est élevé et que des épisodes contaminants sont prévus dans les prochains jours, plusieurs protections sont envisageables.

- Il est possible d'appliquer un produit de contact (traitement cuprique), efficace environ 1 mois mais lessivable à partir d'un cumul de pluies supérieur à 20 mm.
- Or actuellement, les précipitations sont instables et souvent orageuses. Si vous n'êtes pas en AB, il peut être pertinent d'appliquer un produit translaminaire qui n'est pas lessivable mais n'est efficace que 21 jours.

Pour connaître les produits et les doses autorisées, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

Matière active	Informations, avantages et inconvénients
Différentes formes de cuivre : sulfate de cuivre ; hydroxyde de cuivre, oxyde de cuivre, ...	Ces fongicides de contact à base de cuivre sont autorisés en AB, leur concentration en quantité de cuivre métal varie en fonction des formes et des spécialités commerciales. La dose de cuivre métal maximale autorisée est de 4 Kg/ha (ou 28Kg de Cu métal/ha sur 7ans).
Dodine	Produit translaminaire, action préventive, durée d'efficacité limitée à 45 jours max. NON autorisé en AB. BBCH 11 à 89
Pyraclostroline	Produit translaminaire, action préventive, durée d'efficacité limitée à 45 jours max. NON autorisé en AB. <b>Attention à appliquer jusqu'au stade BBCH 71, uniquement sur la phase de contamination printanière, il reste peu de temps.</b> BBCH max 71 (uniquement sur la phase de contamination printanière)

Quel que soit les produits que vous choisissez d'appliquer, l'efficacité du traitement sera directement liée à la qualité d'application. Il vous est donc fortement conseillé de vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation, avant utilisation, à l'aide de la méthode disponible à la page 16 [du cahier de l'oléiculteur 2023](#).

Attention, la dérogation du polysulfure de calcium (Curatio) n'est autorisée que du stade BBCH 11 (développement des feuilles) **au stade BBCH 59 (développement des boutons floraux)**.

## Bactériose

### Observations

Sur certains secteurs, les conditions climatiques (humidité et grêle) ont été favorables à de nouvelles contaminations. La bactérie se propage dans les conditions de forte humidité et pénètre dans l'arbre via des tissus non cicatrisés (plaies, points d'abscission de feuilles, fleurs et fruits).

### Préconisations

Nous vous rappelons que les différents traitements contre la bactériose ont une action préventive et non curative.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



**Pour les secteurs les moins précoces (du stade bouton blanc à la fin de la floraison) :**

Les traitements à base de cuivre ne sont pas recommandés pendant la floraison.

**Pour les secteurs les plus précoces (nouaison) :**

Si vous n'avez plus de boutons ou fleurs présentes sur vos arbres, il est possible de limiter de nouvelles contaminations grâce aux traitements cupriques. Pour plus d'informations, consultez [le cahier de l'oléiculteur 2023](#).

Vous trouverez les informations sur les alternatives aux traitements cupriques contre la bactériose [sur le cahier de l'oléiculteur 2023](#).